



Durée

2 jours

Publics

- Directeurs et responsables comptables, chef comptables, comptables confirmés
- Trésoriers

Prérequis

- Connaissance de base de la comptabilité
- Savoir comptabiliser les écritures comptables courantes

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence.

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande

Rendre compte de l'utilisation des financements accordés dans le respect des délais et de la réglementation, savoir présenter les résultats ainsi que les écarts entre les prévisions et les charges réelles, présenter les états de synthèse sont des enjeux qui peuvent être déterminants pour les ESSMS et les entités gestionnaires



Objectifs et compétences visées

- Comprendre les spécificités sectorielles
- Identifier les obligations vis-à-vis des autorités de tarification
- Connaître et analyser les différents états financiers



Contenu de la formation

Introduction : les différentes parties prenantes

1. Règlementation comptable et budgétaire des ESSMS et des établissements sanitaires

- Les principaux textes de référence
- Les obligations comptables et budgétaires
- Le CPOM
- Le calendrier

2. Particularités comptables et financières

- Dispositions communes
- Dispositions spécifiques au secteur médico-social
- Dispositions spécifiques au secteur sanitaire
- Bilan financier

3. Procédures budgétaires

- Budget annuel des ESSMS
- Plan Pluriannuel d'Investissement et de Financement
- EPRD
- Le rapport budgétaire

4. Rendre compte aux financeurs et aux membres

- Compte administratif
- ERRD et compte financier
- Rapport d'activité
- Comptes annuels / comptes combinés / rapport de gestion

5. Contrôle de gestion

- La distinction entre contrôle interne et de gestion
- L'organisation du contrôle de gestion